

de religions et qui ne sont que des luttes pour l'existence, des conflits économiques et sociaux. L'instruction abondamment répandue achèverait de faire de l'Orient, comme aux temps de Rome et de Byzance, la terre par excellence de la richesse et de la civilisation, et de Constantinople la lumière du monde.

III

L'histoire de la Turquie constitutionnelle ne date pas du 24 juillet 1908; il y a une tradition turque des réformes qui est parallèle à la tradition européenne, et qui s'y oppose; elle a derrière elle tout un passé de luttes et d'efforts aussi généreux qu'impuissants; elle a eu ses apôtres, ses martyrs. L'histoire de leurs tentatives et celle de leurs échecs est particulièrement intéressante à rappeler au moment où, comme la Belle-au-Bois-dormant, la Constitution de 1876 s'éveille d'un sommeil de trente-deux ans à l'appel des officiers du Comité Union et Progrès.

Le progrès des idées libérales en Turquie se dessine après la grande secousse européenne de 1830. Il est activement favorisé par l'Angleterre qui, pour affranchir l'Empire ottoman de la tutelle russe imposée par le traité d'alliance d'Unkiar-Skélessi, le pousse dans la voie des réformes et de la centralisation. Le cabinet de Londres conseille au Sultan, pour supprimer tout prétexte à une intervention russe, de fondre les populations chrétiennes dans une Turquie modernisée, tolérante, libérale et parlementaire. Abd-ul-Medjid promulgue le hattî-chérif de Gul-Hané qui inaugure les lois du Tanzimat¹ ou « nouveau régime »; il proclame l'égalité

1. A. Engelhardt, *la Turquie et le Tanzimat ou Histoire des réformes*